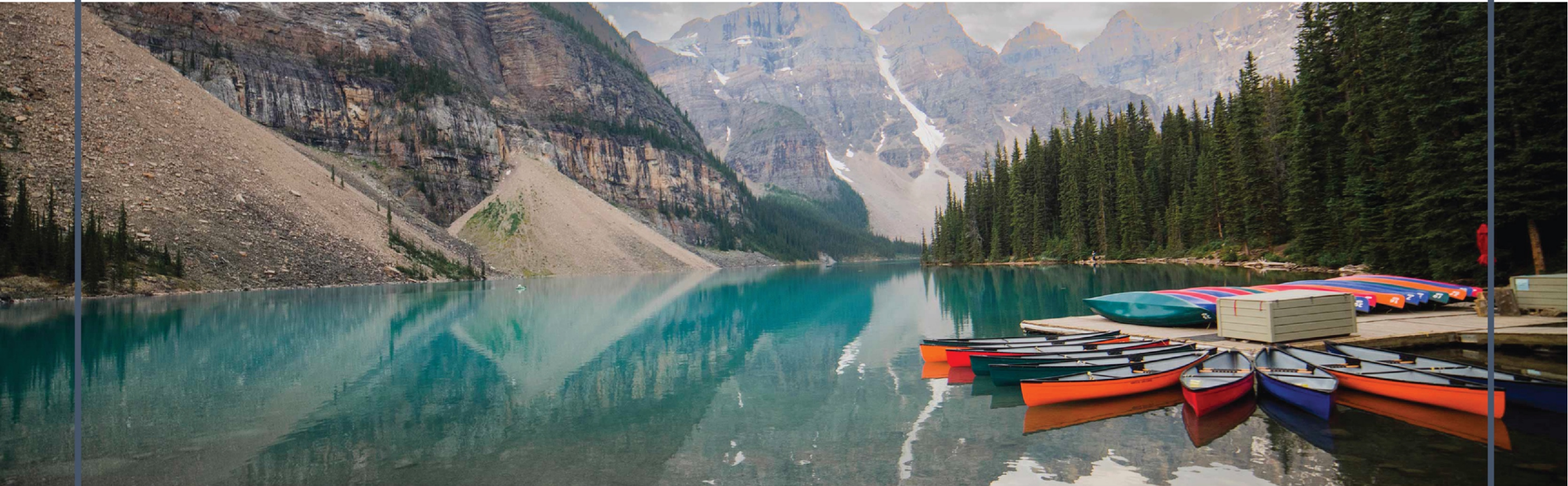




Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada



Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2024

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

ISSN : 2818-5382

No de catalogue : FD2-13F-PDF

À moins d’avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l’administrateur du droit d’auteur du Centre d’analyse des opérations et déclarations financières du Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l’affranchissement du droit d’auteur de la Couronne en utilisant les coordonnées suivantes :

Centre d’analyse des opérations et déclarations financières du Canada
234, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1P 1H7
CANADA

Téléphone : 1-866-346-8722 (sans frais)

Télécopieur : 613-943-7931

Courriel : guidelines-lignesdirectrices@canafe-fintrac.gc.ca

Site Web : <https://fintrac-canafe.canada.ca/intro-fra>

Photo de couverture : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre des Finances

Also available in English

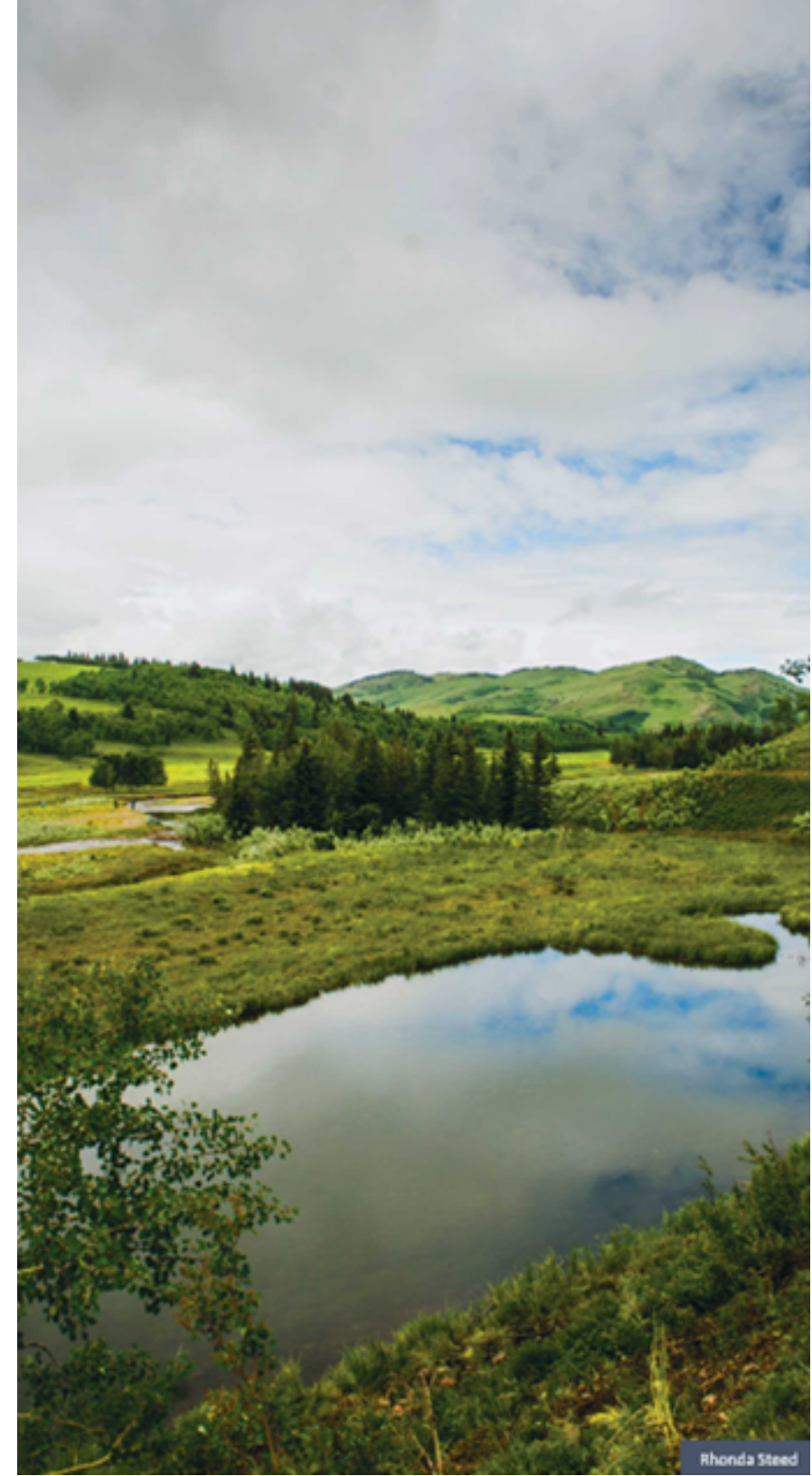
Introduction au Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2024

La [Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026 \(SFDD\)](#) énonce les objectifs et les cibles du gouvernement du Canada en matière de développement durable, conformément à la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Il s'agit de la première SFDD à reposer sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies, et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable.

Conformément à l'objet de la Loi, qui est de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et de faire en sorte qu'il soit tenu de rendre compte au Parlement, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) appuie l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) de 2023 à 2027 de CANAFE. Le présent rapport rend compte des progrès réalisés dans le cadre de la SMDD de CANAFE au cours de l'exercice 2023-2024.

La [Loi fédérale sur le développement durable](#) énonce également [sept principes](#) qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD et des SMDD. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans la SMDD de CANAFE et dans le rapport sur la SMDD 2023 à 2024.

Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada, les rapports sur la stratégie ministérielle de CANAFE rendent compte des progrès accomplis par le Canada dans la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et la progression des ODD, soutenus par les cibles et indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du Cadre d'indicateurs canadien (CIC). Le rapport tient également compte des progrès réalisés dans le cadre d'initiatives liées aux ODD qui ne relèvent pas de la portée de la SFDD.



Engagements de CANAFE





OBJECTIF 5 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES

Le contexte de la SFDD : Le projet Protect, que l'on a lancé en 2016, est un partenariat public-privé unique qui cible la traite de personnes aux fins d'exploitation sexuelle sous l'angle du blanchiment d'argent associé à ce crime. Cette initiative innovante a aidé à protéger certaines des personnes les plus vulnérables au Canada et à faire de la lutte contre la traite de personnes dans le commerce du sexe une priorité collective. Selon son analyse d'un échantillon d'opérations liées à ce crime, CANAFE a constaté que les femmes composaient la majorité des victimes de la traite de personnes aux fins d'exploitation sexuelle. Le Centre communique des renseignements financiers exploitables aux forces policières municipales, provinciales et fédérales du Canada en soutien à leurs enquêtes sur la traite de personnes. En suivant la piste de l'argent, les enquêteurs ont été en mesure d'identifier les auteurs de crimes et de protéger les victimes de ces derniers. En tant que premier partenariat de ce genre au monde, le projet Protect a suscité un grand intérêt international et est un exemple de premier plan sur la manière dont la collaboration avec le secteur privé permet de s'attaquer avec succès à la traite de personnes. CANAFE a aussi mis à jour sa directive « Méthodes pour vérifier l'identité de personnes et d'entités » pour aider à prévenir la revictimisation de survivants de la traite de personnes et des membres d'autres populations vulnérables sans pièce d'identité en facilitant leur accès aux services et produits bancaires de base qui sont si essentiels à la vie quotidienne.

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 5 – Égalité entre les sexes

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de CANAFE soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>CANAFE continuera de promouvoir l'éducation et la sensibilisation à l'égard des indicateurs de blanchiment d'argent qu'il a publié en soutien au projet Protect afin d'aider les entités déclarantes à reconnaître les opérations financières soupçonnées d'être liées au blanchiment des produits associés à la traite de personnes aux fins d'exploitation sexuelle. Grâce aux déclarations d'opérations financières, CANAFE est en mesure de faciliter la détection, la prévention et la dissuasion de toutes les étapes du blanchiment d'argent (placement, dispersion et intégration) et du financement des activités terroristes en communiquant des renseignements financiers exploitables aux organismes d'application de la loi et de sécurité nationale.</p>	<p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Cible du CMI : 5.2</i> Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tout au long de l'année, CANAFE a donné des présentations aux entités déclarantes afin de les tenir au courant des indicateurs et des tendances pertinents en matière de traite de personnes, ainsi que de l'importance de la déclaration d'opérations douteuses pour la traite de personnes. Ces présentations ont eu lieu lors de la Toronto Compliance and Anti-Money Laundering Conference, du sommet FinCrime Canada de l'Association of Certified Crime Specialists, d'une présentation à la Central 1 Credit Union, à la Banque Scotia et d'une présentation à la conférence de l'Assemblée canadienne de l'Association of Certified Anti-Money Laundering Specialists (ACAMS). • En 2023-2024, CANAFE a produit 147 communications de renseignements financiers liées à la traite des personnes, dont 43 % ont été fournies de façon proactive aux organismes d'application de la loi et de sécurité nationale du Canada, ce qui signifie que les personnes ou les réseaux identifiés dans les renseignements financiers n'étaient peut-être pas connus de ces organismes avant la réception des renseignements de CANAFE.
<p>CANAFE continuera de promouvoir l'éducation et la sensibilisation à l'égard de la directive qu'il a publié pour les institutions financières en lien avec l'identification des clients vulnérables, y compris les survivants de la traite de personnes aux fins d'exploitation sexuelle, qui pourraient ne pas détenir l'information ou les pièces d'identité adéquates pour ouvrir un compte de dépôt de détail. L'identité financière et les produits bancaires des survivants de la traite de personnes aux fins d'exploitation sexuelle sont souvent détournés par leurs trafiquants afin de blanchir de l'argent ou de réaliser d'autres activités criminelles. Préparée en collaboration avec l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et les banques canadiennes, dans le cadre de la Finance Against Slavery and Trafficking Survivor Inclusion Initiative, la directive, la première de son genre au monde, aidera à prévenir la revictimisation des survivants de cette activité illicite révoltante en facilitant leur accès aux services et produits bancaires de base qui sont si essentiels à la vie quotidienne.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Les communications de renseignements financiers du Centre ont contribué à 24 projets d'enquêtes de 12 différents services de police municipaux, provinciaux et fédéraux au Canada. • Le Projet Protect a été élargi en 2023-2024 pour inclure le blanchiment des produits associés à la traite de personnes à des fins de travail forcé, conformément à la Mise à jour de l'évaluation des risques inhérents au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes au Canada. • À l'appui de la Journée mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains en juillet 2023, CANAFE a dirigé un webinaire intitulé <i>Aucun survivant n'est laissé derrière : Occasions et défis associés à l'élimination de la traite à des fins de travail forcé au Canada</i>, qui comprenait des remarques du chef de la division sur la traite de personnes et le passage de migrants de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. • En octobre 2023, la directrice et présidente-directrice générale de CANAFE a participé à titre de panéliste à un événement organisé par Nasdaq Verafin, <i>Questioning Today to Rewrite Tomorrow : Can We End Human Trafficking?</i>, auquel ont participé les plus hauts responsables d'organismes d'application de la loi, d'entreprises technologiques, d'organismes sans but lucratif et d'institutions financières d'Amérique du Nord, ainsi que du gouvernement des États-Unis.



OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Le contexte de la SFDD : CANAFE continuera de prendre des mesures pour mettre en œuvre l’Appel à l’action en faveur de la lutte contre le racisme, de l’équité et de l’inclusion dans la fonction publique fédérale et pour lutter contre le racisme, pour encourager la diversité et l’équité, et pour favoriser l’inclusion. Le Centre poursuivra ses efforts délibérés et sa participation à un dialogue constructif en lien avec ses valeurs fondamentales d’amélioration du statu quo, de promulgation d’une culture d’inclusion, de mise en œuvre de changements transformationnels et de réalisation de gains durables pour les personnes autochtones et autres groupes en quête d’équité.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d’étape annuels sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (ministre de la Justice et procureur général du Canada).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i> .	Soutenir l’engagement du gouvernement du Canada d’atteindre une cible minimum obligatoire de 5 % de la valeur	Indicateur de rendement : Pourcentage de la valeur totale des contrats accordés par CANAFE à des entreprises autochtones.	La pratique standard de CANAFE est d’inviter au moins un fournisseur autochtone à soumissionner à toutes les demandes de propositions pour des services professionnels afin d’offrir de	Résultat de l’indicateur : 14,65 % Notes : CANAFE a dépassé le montant cible de 5 % pour 2023-2024 et continuera à mettre en

	<p>totale des contrats accordés aux entreprises autochtones.</p> <p>Programme : Services internes.</p>	<p>Point de départ : En 2021-2022, CANAFE a accordé 6,4 % de la valeur totale de ses contrats à des entreprises autochtones.</p> <p>Cible : 5 % d'ici le 31 mars 2025.</p>	<p>manière continue des occasions d'affaires aux entreprises autochtones.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Cible du CMI :</i> 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.</p>	<p>œuvre son plan pour soutenir la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones en 2024-2025. CANAFE a attribué des contrats à divers fournisseurs autochtones en 2023-2024 pour des produits de base, notamment du matériel informatique, du mobilier de bureau et des services professionnels.</p> <p>CANAFE continue d'examiner les approvisionnements prévus à l'étape de la préplanification afin de déterminer les possibilités d'inclure les entreprises autochtones dans le processus. Les agents d'approvisionnement continuent de mettre l'accent sur l'achat de produits de base à l'aide d'outils qui tirent parti de la capacité autochtone (p. ex. les services professionnels et l'équipement de TI), en mettant de côté des occasions particulières lorsqu'il est avantageux de le faire, et en continuant de fournir aux intervenants les outils et les ressources nécessaires, de même qu'une communication proactive et des pratiques de gestion du changement en temps opportun.</p>
--	---	--	---	--

Thème de la cible : Prendre des mesures contre les inégalités

Cible : Chaque année, la fonction publique fédérale atteint ou dépasse la disponibilité au sein de la population active pour les femmes, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les membres d'une minorité visible (président du Conseil du Trésor)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre le Défi 50-30.	<p>CANAFE continuera de prioriser les initiatives et programmes qui améliorent l'accès aux groupes en quête d'équité et visés par l'équité en matière d'emploi à des postes d'influence et de leadership sur des comités et au sein de la haute direction, et qui accroissent la diversité, l'inclusion et l'égalité au travail.</p> <p>Programme : Services internes.</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des comités internes de CANAFE ayant atteint l'objectif énoncé, soit un minimum de 30 % de groupes sous-représentés, y compris les personnes racisées et les membres de la communauté LGBTQ2+.</p> <p>Point de départ : En 2021-2022, 17 % des comités internes de CANAFE ont atteint l'objectif d'au moins 30 % de groupes sous-représentés, y compris les personnes racisées et les membres de la communauté LGBTQ2+.</p> <p>Cible : 75 % d'ici le 31 mars 2026.</p>	<p>CANAFE est déterminé à accroître la représentation et l'inclusion de groupes diversifiés au sein de son effectif. Le Défi 50-30 est une initiative cocrée par le gouvernement du Canada visant à atteindre la parité et une représentation significative (au moins 30 %) de groupes sous-représentés, y compris les personnes racisées et les membres de la communauté LGBTQ2+, à des postes sur des comités et au sein de la haute direction pour bâtir un avenir économique plus diversifié, inclusif et dynamique pour les Canadiens.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Cible du CMI :</i> 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p>	<p>Résultat de l'indicateur : 0 %</p> <p>Notes : En 2023-2024, la majorité des comités de gouvernance de CANAFE respectaient la parité hommes-femmes, mais aucun ne comptait au moins 30 % de membres de groupes sous-représentés, notamment les personnes racialisées, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les membres de la communauté 2ELGBTQIA+. Il manquait un membre à deux comités sur trois pour atteindre une représentation de 30 %, tandis qu'il manquait 10 % au troisième comité pour atteindre une représentation significative. En tant que petit organisme, le rôle de chaque membre du comité est considérable, une seule personne représentant souvent environ 8 % de l'ensemble des membres du comité. Par conséquent, les départs ont un effet très tangible sur la représentation au sein des comités de CANAFE. Une approche stratégique sera adoptée pour combler de façon permanente tout poste vacant afin d'améliorer la représentation, d'accroître la diversité des comités et de refléter l'engagement du Centre à l'égard de l'inclusion.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
				<p>Au cours du dernier exercice, CANAFE a entrepris un examen complet de sa fonction de gouvernance, y compris tous les documents relatifs au mandat des comités et les listes de membres. Alors que CANAFE poursuit l'examen de la structure et de la composition de ses comités internes, le Centre s'engage à veiller à ce que les discussions comprennent un équilibre approprié entre les considérations fondées sur le poste et celles fondées sur le talent, ainsi que les principes de l'EEDI. CANAFE continue de tirer parti de son exercice annuel de gestion des talents des cadres pour identifier les personnes qui permettront au Centre d'atteindre la parité hommes-femmes et une représentation significative des groupes sous-représentés au sein de ses comités internes.</p> <p>CANAFE demeure inébranlable dans son objectif de combler l'écart et d'atteindre sa cible d'ici le 31 mars 2026.</p>
<p>Programme de formation obligatoire sur l'équité en matière d'emploi et sur les groupes en quête d'équité.</p>	<p>Mettre en œuvre un parcours d'apprentissage obligatoire sur l'équité en matière d'emploi, la diversité et l'inclusion (EEDI) destiné aux employés avec des modules supplémentaires pour</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de suivi de la formation du parcours d'apprentissage obligatoire sur l'EEDI.</p> <p>Point de départ :</p>	<p>CANAFE est déterminé à accroître la représentation et l'inclusion de groupes diversifiés au sein de son effectif. Le programme de formation mettra l'accent sur un nombre de cours liés à l'EEDI, comme des cours sur les manières de combler les écarts en</p>	<p>Résultat de l'indicateur : 93 %</p> <p>Notes : En 2023-2024, 93 % des employés ont suivi une formation dans le cadre de la phase 1 (sur 3) du parcours d'apprentissage obligatoire</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>les gestionnaires, pour sensibiliser et accroître la connaissance, ainsi que pour faire tomber les barrières et réduire les préjugés.</p>	<p>Le programme obligatoire sera intégré en 2023-2024.</p> <p>Cible : 100 % d'ici le 31 mars 2026.</p>	<p>matière de diversité, le racisme systémique, la discrimination raciale, les préjugés inconscients et la réflexion sur les préjugés culturels (perspectives autochtones). Le Centre s'investit à créer un état d'esprit d'inclusion et un sentiment d'appartenance et de confiance auprès de tous les employés et de ceux qui joignent actuellement et qui joindront plus tard l'organisation, indépendamment de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur sexe, de leur âge, de leur handicap, de leur orientation sexuelle ou de leur expression de genre.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Cible du CMI :</i> 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p>	<p>sur l'équité en matière d'emploi, la diversité et l'inclusion (EEDI). Le programme de formation comprenait des cours sur les préjugés inconscients et des formations liées à la réconciliation. Les phases 2 et 3 seront mises en œuvre en 2024-2025 et 2025-2026 respectivement.</p>



OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Le contexte de la SFDD : CANAFE soutiendra l’objectif en réduisant ses déchets par des pratiques opérationnelles et d’approvisionnement qui tiennent compte des considérations environnementales et en adoptant de nouvelles technologies innovantes qui respectent l’environnement. CANAFE réduira l’incidence environnementale des activités gouvernementales, favorisera la gérance de l’environnement, et s’adaptera aux changements climatiques en intégrant des considérations environnementales à son processus d’approvisionnement. Lorsque CANAFE organise des événements, il collabore avec les représentants des lieux pour s’assurer que l’empreinte carbone associée à l’emplacement, à la nourriture et aux déchets alimentaires, à la consommation de papier et de plastique, et à toute autre forme de déchets est conforme aux objectifs de réduction autant que possible des déchets par participant.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d’ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Renforcer les critères d’approvisionnement écologique.	Veiller à ce que tous les spécialistes en gestion de l’approvisionnement et du matériel soient formés en	Indicateur de rendement : Pourcentage des spécialistes en gestion de l’approvisionnement et du matériel formés en	L’approvisionnement écologique intègre des considérations environnementales dans les décisions d’achat et devrait motiver les fournisseurs à réduire	Résultat de l’indicateur : 100 %

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>approvisionnement écologique (comme en suivant le cours de l'École de la fonction publique du Canada sur ce type d'approvisionnement, ou l'équivalent) durant l'année suivant l'identification du besoin de formation.</p> <p>Programme : Services internes.</p>	<p>approvisionnement écologique durant l'année suivant l'identification du besoin de formation.</p> <p>Point de départ : En 2022-2023, 100 % des spécialistes en gestion de l'approvisionnement et du matériel étaient formés en approvisionnement écologique.</p> <p>Cible : 100 % des spécialistes en gestion de l'approvisionnement et du matériel ont été formés au cours de l'année suivant l'identification du besoin de formation.</p>	<p>l'empreinte écologique des biens et services qu'ils offrent, ainsi que de leurs chaînes d'approvisionnement.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Ambition du CIC :</i> Les Canadiens consomment de manière durable.</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> 12.2.1 Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement.</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.</p>	<p>Notes : Tous les spécialistes en gestion de l'approvisionnement et du matériel ont suivi la formation de l'École de la fonction publique du Canada sur les achats écologiques.</p>



OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

Le contexte de la SFDD : Reconnaissant que les changements climatiques auront des conséquences inévitables, CANAFE travaillera avec ses partenaires de Services publics et Approvisionnement Canada et de Services partagés Canada pour comprendre et évaluer les possibles effets d'un climat changeant sur ses activités. Dans le cadre de son plan d'activités, CANAFE considérera l'incidence des changements climatiques dans sa planification et ses investissements, et saisira les occasions assurant la résilience de ses activités par rapport aux conséquences prévues d'un climat changeant. CANAFE cherchera aussi à réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses activités et de ses déplacements pour raisons professionnelles, y compris pour ses examens de conformité, qui sont maintenant réalisés à la fois de manière virtuelle, de manière hybride et sur place. Lorsqu'une option hybride est offerte, CANAFE considérera si la présence aux conférences ou la réalisation d'activités de sensibilisation de manière virtuelle est ce qui est le plus approprié.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050 (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par	Mettre en œuvre une surveillance de la	Indicateur de rendement :	CANAFE travaillera avec Services partagés Canada pour choisir la	Résultat de l'indicateur : Les informations relatives à la consommation d'énergie ont été

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des activités du gouvernement.</p>	<p>consommation d'énergie sur les lieux de travail et dans le nuage afin d'éclairer les processus décisionnels concernant l'établissement de l'infrastructure nuagique de CANAFE.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Les données sur la consommation d'énergie sont disponibles et utilisées pour prendre les décisions au sujet de l'infrastructure nuagique.</p> <p>Point de départ : Aucune donnée n'est actuellement disponible.</p> <p>Cible : Les données sur la consommation d'énergie doivent être disponibles pour éclairer les processus décisionnels d'ici mars 2024.</p>	<p>combinaison la plus efficace de services et de solutions qui répondra aux besoins du Centre en matière de fiabilité et de sécurité tout en respectant l'engagement du Canada à réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Ambition du CIC :</i> 13.3 Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique.</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> 13.3.1 Proportion d'organisations municipales qui ont pris en considération l'adaptation aux changements climatiques dans leur processus décisionnel.</p> <p><i>Cibles du CMI :</i> 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.</p> <p>13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements</p>	<p>utilisées pour réduire notre empreinte de traitement en 2023-2024.</p> <p>Notes : Bien que le niveau d'émissions de carbone de CANAFE ait augmenté d'environ 48 % depuis avril 2023, cela peut être attribué à une augmentation des charges de travail dans le nuage – y compris la création de nouvelles charges de travail pour soutenir les processus visant à améliorer les sorties de l'organisme. Malgré l'augmentation de notre production de carbone, notre intensité carbone (mesure des grammes de CO2 libérés pour produire un kWh d'électricité) a diminué d'environ 38 % depuis avril 2023.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.	
Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des activités du gouvernement	<p>CANAFE met à niveau ses processus vers des systèmes modernes, efficaces et numériques qui devraient fonctionner presque exclusivement au moyen de dossiers électroniques, réduisant ainsi le besoin de documents papier. CANAFE mettra en place des processus de surveillance de la consommation de papier par secteur afin d'aider à la prise de décisions.</p> <p>Programme : Services internes, Conformité et Renseignement</p>	<p>Indicateur de rendement : Réduction de la consommation de papier alors que l'évolution des processus numériques se poursuit.</p> <p>Point de départ : Aucune information n'est actuellement disponible.</p> <p>Cible : Réduction de la consommation de papier par employé. La cible exacte sera établie au début de la prise de mesures.</p>	<p>CANAFE travaillera avec Services partagés Canada et les entrepreneurs pour mettre les systèmes opérationnels à niveau selon les normes actuelles d'interopérabilité et de fiabilité en matière de sécurité.</p> <p>Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Ambition du CIC :</i> 13.3 Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique.</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> 13.3.1 Proportion d'organisations municipales qui ont pris en considération l'adaptation aux changements climatiques dans leur processus décisionnel.</p> <p><i>Cibles du CMI :</i> 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.</p> <p>13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités</p>	<p>Résultat de l'indicateur : Point de départ calculé à 889 feuilles de papier achetées par équivalent temps plein en 2023-2024.</p> <p>Notes : Une base de référence a été établie en 2023-2024 et on s'attend à ce que la consommation de papier diminue au cours des années de déclaration 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, à mesure que les processus manuels continueront à passer à des systèmes électroniques.</p> <p>En décembre 2022, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a annoncé la mise en œuvre d'un modèle de travail hybride commun à l'ensemble de l'administration publique centrale, exigeant que les employés travaillent sur place au moins 2 ou 3 jours par semaine, ou 40 à 60 % de leur horaire régulier à compter du 31 mars 2023. La présence sur place augmentant dans les quatre bureaux de CANAFE en 2023-2024 par rapport aux années précédentes, du papier supplémentaire a été</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p>individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.</p>	<p>acheté pour s'assurer que le lieu de travail était prêt pour une présence accrue des employés. En raison de la nature du travail de CANAFE, un certain nombre de processus sont restés sur papier en 2023-2024. Comme le Centre explore la possibilité de numériser un plus grand nombre de ses fonctions – par exemple, la production et l'approbation des communications de renseignements financiers – on s'attend à ce que les achats de papier, et la consommation, diminuent au cours des prochaines années. En 2024-2025, le Secteur du renseignement s'est engagé à passer à un processus de communication sans papier, ce qui devrait permettre au secteur d'économiser plus de 5 000,00 CAD en coûts associés pour le papier d'imprimante et les chemises de documents, tout en augmentant la durabilité et les mesures de sécurité.</p>



OBJECTIF 15 : PROTÉGER ET RÉTABLIR LES ESPÈCES, CONSERVER LA BIODIVERSITÉ CANADIENNE

Le contexte de la SFDD : Le commerce illicite d'espèces sauvages représente une menace environnementale, économique, de sécurité et de santé publique grave au Canada et ailleurs dans le monde. Il s'agit d'un danger majeur et croissant pour l'environnement et la biodiversité planétaires qui met en péril des espèces en danger déjà poussées à la limite de leur capacité de survie, et qui met à risque des habitats, communautés et modes de vie fragiles. Le commerce illicite d'espèces sauvages peut également avoir des conséquences importantes sur la santé publique, car la circulation de parties d'animaux augmente les risques de transmission de maladies qui pourraient entraîner de nouvelles pandémies. CANAFE continuera de faire connaître les indicateurs de blanchiment d'argent associés au commerce illicite d'espèces sauvages et de produire de l'information financière exploitable pour soutenir les enquêtes des organismes d'application de la loi afin d'aider à cibler, à perturber et à démanteler les réseaux criminels organisés qui profitent de ce crime odieux.

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 15 – Vie terrestre

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de CANAFE soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
CANAFE continuera de diffuser et de faire connaître les indicateurs de blanchiment d'argent qu'il a publiés afin d'aider les entreprises à identifier et à déclarer les opérations douteuses qu'elles	Ambitions ou cibles pertinentes : <i>Cible du CMI : 15.7</i> Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales	<ul style="list-style-type: none"> En 2023-2024, CANAFE a produit plus de 25 communications de renseignements financiers exploitables liés au commerce illicite

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>soupçonnent d'être liées au commerce illicite d'espèces sauvages, ce qui facilitera la production de renseignements financiers exploitables pour soutenir les enquêtes des organismes d'application de la loi au Canada et à l'étranger afin d'identifier, de poursuivre et de condamner les criminels, et leurs réseaux élargis, liés au commerce illicite d'espèces sauvages.</p>	<p>protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.</p>	<p>d'espèces sauvages à l'intention des organismes d'application de la loi du Canada et de ses partenaires internationaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • CANAFE a coécrit, avec United for Wildlife du prince William, un énoncé de principes sur le rôle essentiel des renseignements financiers et de la collaboration internationale dans la lutte contre le commerce illicite d'espèces sauvages. Cette déclaration a été annoncée par le prince William lors du sommet mondial United Wildlife qui a eu lieu à Singapour en novembre 2023. • Le Centre a organisé un événement virtuel, auquel ont participé plus de 460 personnes de plus de deux douzaines de pays, pour marquer la Journée mondiale de la vie sauvage des Nations Unies, le 4 mars 2024. • En 2023-2024, CANAFE a élaboré une trousse d'outils pour les unités de renseignements financiers (URF) du Projet Anton, en partenariat avec d'autres URF et des organisations non gouvernementales, qui a été largement partagée avec des URF, des organismes d'application de la loi et des institutions financières de partout dans le monde.

Intégration du développement durable

En collaboration avec nos partenaires de portefeuille du ministère des Finances du Canada, CANAFE continuera à veiller à ce que son processus décisionnel prenne en compte les objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) dans le cadre de son processus d'évaluation environnementale stratégique (EES). L'EES d'un projet de politique, de plan ou de programme comprend une analyse des répercussions de cette proposition sur l'environnement, y compris sur les objectifs et cibles pertinents de la SFDD. En tant que responsable général des politiques du Régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, le ministère des Finances du Canada réalise ces évaluations, avec la contribution de CANAFE, lorsque pertinent.

[Les déclarations publiques sur les résultats des évaluations du ministère des Finances du Canada](#) sont rendues publiques lorsqu'une initiative a fait l'objet d'une EES détaillée. La déclaration publique vise à montrer que les effets sur l'environnement (y compris sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD) des politiques, plans ou programmes approuvés ont été pris en compte lors de l'élaboration de la proposition et de la prise de décisions.

CANAFE n'a pas réalisé d'EES détaillée en 2023-2024.

